

**Fonds de solidarité
Modalités d'obtention et de dépôt d'un formulaire papier**

Le dispositif permettant aux entreprises de bénéficier du premier volet du Fonds de solidarité est pleinement opérationnel.

Depuis le 31 mars 2020, ces entreprises peuvent déposer un formulaire depuis la messagerie sécurisée de leur espace particulier sur le site impots.gouv.fr. Au 10 avril, plus de 5. 000 entreprises vauclusiennes ont bénéficié d'un montant total d'aide de plus de 7 M€, avec un montant d'aide moyen de 1 305 €.

Un dispositif complémentaire est mis en place pour les entreprises qui ne peuvent pas accéder à Internet en leur permettant de demander une aide sous format papier.

Pour obtenir ce formulaire, elles devront contacter par téléphone ou courriel (par un tiers éventuellement), le service des impôts des entreprises - SIE - dont elles dépendent qui le leur adressera par la voie postale :

SIE	Numéro de téléphone	Adresse courriel	Adresse du Centre des Finances publiques
APT	04.90.04.37.91	sip-sie.ap@dgfip.finances.gouv.fr	29 Place Carnot - BP 169 84405 APT cedex
AVIGNON	04.90.27.71.97	sie.avignon@dgfip.finances.gouv.fr	Cité Administrative d'Avignon Ave du 7° Génie BP 81096 84097 AVIGNON cedex 9
CARPENTRAS	04.90.63.83.40 / 04.90.60.83.07	sie.carpentras@dgfip.finances.gouv.fr	219 Avenue du Comtat Venaissin B.P 224 84206 CARPENTRAS cedex
CAVAILLON	04.90.76.39.35 / 04.90.76.39.04	sie.cavaillon@dgfip.finances.gouv.fr	73 Avenue du Languedoc BP 10091 84303 CAVAILLON cedex
ORANGE	04.90.51.29.32	sie.orange@dgfip.finances.gouv.fr	132 Allée d'Auvergne BP 50200 84873 ORANGE cedex

Une fois ce formulaire complété (à l'aide d'un pas-à-pas joint à l'envoi de la DDFIP*) et signé, il sera adressé par courrier au Centre des Finances Publiques dont relève le SIE ou déposé dans la boîte aux lettres de ce même Centre.

*** il est rappelé que le compte bancaire indiqué devra être celui de l'entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.**

La date limite de dépôt de la demande de soutien au titre du mois de mars 2020 est fixée au plus tard le 30 avril 2020.

La DDFIP assurera la saisie du formulaire pour que la demande de soutien puisse être intégrée dans la démarche de traitement automatisé.

Parallèlement à cette possibilité d'envoi postal, les entreprises pourront trouver à l'entrée de certains SIE (Orange, Carpentras, Cavaillon et Apt) des formulaires de demande d'aide et des pas-à-pas mis à leur disposition.

La CCI de Vaucluse sera également le relais de la DDFIP dans la mise à disposition de ces formulaires papier.

Les SIE sont à votre disposition pour apporter une réponse à vos éventuelles questions.

* *
*